

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-trois le 1er mars à 20 h 00  
Le Conseil Municipal d'Etainpuis, régulièrement convoqué le 20 février  
S'est réuni dans la salle du conseil sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.  
La séance a été publique.

**Etaient présents** : Mrs Jean-Claude LEBRET, Joël BLANCHEMIN, Jean-Marie DURR, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Georges TAFTAF, Mmes Annie JOURDAIN, Maryvonne MATURA,

**Absents excusés**: Mrs Jean-Claude REMY, Paul BLONDEL, Cédric BOSSE, Mme Mélanie LOUVET

**Absents** : Mme Angélique RAILLOT,

**Pouvoirs** : Mme Mélanie LOUVET donne pouvoir à Mr Jean-Marie DURR, Mr Cédric BOSSE donne pouvoir à Mme Maryvonne MATURA

**Secrétaire de séance** : Monsieur Benoit LEGER

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité après une correction d'orthographe.

***Informations du maire :***

**1- Noël des Enfants**

Monsieur le Maire revient sur l'organisation de la fête de Noël à destination des enfants de la commune. Cette manifestation s'est déroulée le samedi 10 décembre 2022, avec la participation de nombreux enfants. La nouvelle organisation (structures gonflables) a été appréciée et a permis aux enfants de s'amuser. Les parents étaient satisfaits et sont restés plus longtemps autour des partages.

**2- Le colis des anciens**

La distribution des colis aux anciens de la commune s'est bien passée.  
Les colis ont été distribués pour une facture totale de 3730.52 €

- 55 colis simples
- 45 colis double

### **3- Projet de couverture en réserve incendie**

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une rencontre avec Monsieur FOLLIN du SDIS de Neufchâtel pour discuter du plan de couverture communale en réserve incendie sur toute la commune. Ils ont déterminé ensemble, les différents besoins. Monsieur FOLLIN travaille actuellement à l'élaboration du schéma communal de couverture en réserves incendie. Le rapport de cet état de lieu permettra à la commune d'évaluer financièrement la faisabilité du projet dans sa globalité.

### **4- Ecole d'Etampuis : Structure des Jeux et Remplacement des fenêtres**

Pour rappel, deux projets sont en cours au niveau de l'école maternelle d'Etampuis :

- L'installation de la structure des Jeux
- Le remplacement des fenêtres

La demande de subvention auprès du Département a été accordée, celle de la DETR est en cours de traitement.

Monsieur BLANCHEMIN, précise que le lancement de la commande ne se fera pas avant l'accord de l'ensemble des subventions. Avec les délais d'approvisionnement, l'on peut envisager l'installation des jeux sur la période de l'été 2023.

### **Divers travaux à l'école d'Etampuis**

- Entretien des chaudières
- Vérification des extincteurs et blocs de secours
- Retrait d'un bloc de secours
- Divers travaux

### **5- Fonctionnement du SIVOS de Bracquetuit-Etampuis-Grigneuseville**

Monsieur le Maire fait un point de situation du fonctionnement du Sivos.

#### **✓ Sur la demande de modifications de la répartition du nombre des sièges**

Monsieur le Maire rappelle que la répartition des sièges au Sivos est de 4 par commune. Lors de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2022, la commune avait fait une demande de modification de la répartition du nombre de siège pour tenir compte du fait que la commune d'Etampuis est pratiquement 2 fois plus grande que les deux autres. Les communes de Bracquetuit et Grigneuseville ont donné un avis défavorable à cette demande.

La préfecture a pris acte de ce refus.

Monsieur le Maire propose que Les délégués auprès de Sivos se réunissent pour réfléchir à la suite de la procédure.

#### **✓ La récupération des murs des écoles:**

La commune d'Etampuis avait fait la demande de garder les murs des bâtiments de l'école pour en assurer la gestion. La demande est en bonne voie, elle a été prise en compte dans le cadre de la modification des statuts. La validation de la révision des statuts est au programme

de la prochaine réunion du conseil Syndical.

Le bâtiment de la cantine sera mis à disposition du Sivos sur la base d'une convention. Des sous compteurs pour l'électricité et l'eau seront installés pour séparer les parts de consommation entre la commune et le Sivos.

## 6- Journal Communal

Monsieur le Maire remercie Mme Mélanie LOUVET et Mrs Joël BLANCHEMIN, Benoît LEGER pour leurs contributions à la réalisation du Journal communal. Il demande l'avis du conseil municipal sur le dernier numéro du Journal Communal.

Mme MATURA, pense que les photos sont trop petites et qu'il conviendrait de les agrandir un peu pour le prochain numéro.

Monsieur le Maire profite pour rappeler le besoin de participation des uns et des autres pour apporter des idées nouvelles.

## 7- Dépôt Sauvage

Monsieur le Maire informe qu'il y a régulièrement des dépôts sauvages dans la commune. Le plus souvent dans le bois situé près du pont du chemin de fer en allant vers Frichemesnil. Le dernier dépôt sauvage était une grande quantité de pneus de voiture. La commune travaille avec la communauté de communes pour trouver des solutions.

Monsieur le Maire a également décidé de faire nettoyer les lieux pour dissuader ceux qui ont l'habitude de déposer les déchets à cet endroit. Des panneaux dissuasifs seront également installés. D'autres actions plus répréhensives sont également à l'étude.

## 8- Modification du Règlement de Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de modifier le règlement de location de la salle des fêtes en y ajoutant une facturation séparée pour la vaisselle ainsi que de l'électricité.

Sauf qu'il est techniquement très difficile de poser un sous compteur électrique à cause du mode de câblage initial. Cela impliquerait un gros investissement.

Monsieur le Maire propose de procéder à la facturation de l'électricité sur la base d'un forfait.

*Le conseil municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

*Valide la modification du règlement de location de la salle des fêtes.*

*Valide la facturation de la vaisselle à 1€ par personne*

*Valide la facturation de l'électricité sur la base de deux forfaits présentés comme suit :*

### 1) un forfait électricité printemps-été :

- 25 euros pour une location avec un buffet à froid
- 50 euros pour une location avec réchauffage

### 2) un forfait électricité automne –hiver

- 50 euros pour une location avec un buffet à froid
- 100 euros pour une location avec réchauffage

**Valide** la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour des rencontres suite à une inhumation des personnes d'Etampuis, avec une proposition de libre participation financière à destination des associations communale d'utilité publique :

- ✓ Les anciens combattants
- ✓ Le Club de l'amitié.

**Valide** la mise à disposition de la salle des fêtes à 100 euros pour des rencontres suite à une inhumation des personnes extérieurs à la commune d'Etampuis.

## **9- Nouveau Projet Eoliens**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur DEGREMONT, un développeur foncier dans le cadre d'un nouveau projet d'installation d'un parc éolien. Le projet est en cours de réflexion sur le secteur du Réel à la limite avec Frichemesnil.

Monsieur BLANCHEMIN ajoute que dans le cadre de la mise en place du PLUI, la communauté de communes Terroir de Caux va élaborer courant mars, avec la participation des communes, les futurs zonages des parcs éoliens. Toutefois, la position du conseil communautaire n'est pas très claire sur le sujet de l'installation des parcs éoliens.

## **I-Compte de Gestion 2022**

Les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion du budget principal 2022 dressé par Mr le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de leur part. L'état des comptes est conforme au compte administratif 2022 établi par la commune.

## **II- Compte Administratif**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 comme suit.

|  | Fonctionnement      | Investissement      |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Recettes 2022</b>                     | <b>472 144.52 €</b> | <b>43 507.32 €</b>  |
| <b>Dépenses 2022</b>                     | <b>374 467.45 €</b> | <b>37 246.32 €</b>  |
| <b>Résultat 2022</b>                     | <b>97 677.07 €</b>  | <b>6 261.00 €</b>   |
| <b>Report 2021</b>                       | <b>269 462.09 €</b> | <b>150 879.70 €</b> |
| <br>                                     |                     |                     |
| <b>Soit un solde au 31-12-2022</b>       | <b>367 139.16 €</b> | <b>157 140.70 €</b> |
| <b>Soit un excédent au 31-12-2022 de</b> | <b>524 279.86 €</b> |                     |

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil. Monsieur Joël BLANCHEMIN prend la présidence de la séance.

*Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
**Valide le compte administratif 2022***

### III- Affectation des résultats 2022 vers le budget 2023

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

#### Budget principal 2023

Compte R001 Excédent d'investissement reporté 157 140.70 €  
 Restes à réaliser reportés 64 258.59 € en dépenses et 00.00 € en recettes.  
 Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 00.00 €  
 Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté 367 139.16 €

#### IV-Attribution de compensation 2023.

L'Attribution de compensation provisoire 2023 s'élève à 9 204.76 €

#### VI- Dématérialisation des Actes Budgétaires

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune d'Etampuis souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société ADULLACT a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

**Le conseil municipal de la commune d'Etampuis,  
 A l'unanimité des membres présents et représentés,  
 Après en avoir délibéré:**

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Monsieur Jean-Claude LEBRET, le Maire, signe le contrat d'adhésion aux services de ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
-

- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la commune d'Etampuis et ADULLACT.

## VII- Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente la liste habituelle des subventions accordées aux associations.

*Le conseil municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

*Valide la liste des subventions aux associations (liste jointe) qui sera reprise dans le Budget Primitif 2023*

## Questions diverses

- Monsieur Georges TAFTAF demande conseil sur la souscription des abonnements pour la fibre optique.
- Il faut se rapprocher soit de son fournisseur d'accès à internet soit d'un autre fournisseur.
- Mme Maryvonne MATURA fait remarquer que ces derniers temps, toutes les inhumations des personnes d'Etampuis se font dans l'église de Bosc-le-Hard. Elle demande pourquoi, il n'y a plus de cérémonies d'inhumation dans l'église d'Etampuis.
- Monsieur le Maire explique que le seul organiste qui assurait les célébrations dans l'église d'Etampuis ne peut plus intervenir sur notre commune. D'autre part l'église d'Etampuis est rattachée à celle des Bosc-le-Hard et que la Mairie n'a pas le pouvoir sur l'église pour imposer une organisation à ses souhaits. Toutefois les familles peuvent solliciter l'organisation des cérémonies dans l'église d'Etampuis.
- Monsieur Jean-Marie DURR a été interpellé sur les heures d'allumage de l'éclairage public le matin (arrête de bus au Coudray). Selon la période de l'année, l'allumage à 6h 30 semble juste car les enfants sortent avant 6h30.
- Il est proposé de reconsidérer l'heure d'allumage le matin en particulier sur la période d'hiver.
- Monsieur le Maire informe que l'abri bus rue des Bergeronnettes est régulièrement vandalisé
  - Une nouvelle évaluation a été faite sur le projet de trottoir allant de la rue des Mésanges au lotissement le Clos Normand. L'entreprise FIZET, consultée estime qu'il est plus avantageux d'envisager le trottoir sur le côté gauche le long des habitations. Cette hypothèse annule la difficulté de l'installation d'un passage piéton.

- Mme Maryvonne MATURA pose la question sur le repas du 8 mai des anciens combattants.

→ Il est possible d'organiser un repas le 8 mai avec les anciens combattants tout en y associant les membres du Club de l'amitié. Chaque association prendrait en charge le repas de ses membres. L'équipe municipale sera associée.

FIN DE SEANCE : 23h 00